

SNUipp-FSU. 64

66, rue Montpensier
64 000 Pau

☎ : 05.59.80.28.27

✉ : snu64@snuipp.fr



laura b

dossier mouvement



CALENDRIER PREVISIONNEL

Saisie des vœux :

Du 5 au 16 avril

Résultats premier mouvement :

CAPD le 17 mai

Saisie des vœux phase d'ajustement :

Du 11 au 14 juin

Résultats phase d'ajustement:

CAPD 26 juin

Permanence spéciale premier mouvement

Mercredi 10 avril

PAU

au SNUipp, 66 rue Montpensier de 14h à 17 h00

Le barème mouvement

Ancienneté de service

(+ validation possible de services antérieurs)

Enfants de moins de 20 ans

(1 point par enfant)

Bonifications éventuelles

(fermeture/points RRS ou écoles isolées/ handicap

Les ex aequo sont départagés par l'ancienneté puis éventuellement par l'âge (honneur au plus âgé)

Présentation

Le mouvement des personnels intra départemental est régi par un barème et des règles propres à chaque département.

Depuis quelques années, une circulaire académique freine cependant la prise en compte des disparités locales et l'écoute des demandes des délégués des personnels du 64.

L'ensemble de ces règles et la circulaire mouvement sont disponibles sur le site de l'Inspection quelques jours avant le lancement des opérations.

Nous vous conseillons vivement de les lire attentivement.

Nous tentons, par ce dossier, de vous éclairer au mieux sur son fonctionnement, de vous conseiller, de vous expliquer des phases complexes qui pourraient avoir de l'incidence sur votre affectation. Ce sera également l'objectif de la permanence exceptionnelle que nous tiendrons dans chaque période de saisie des vœux.

Evidemment, n'hésitez pas à nous contacter sur les permanences habituelles pour tout éclaircissement.

J'ai imprimé les vœux, il me reste à téléphoner aux écoles, cocher les postes qui me plaisent, barrer ce qui me sont impossibles, surligner ce que je peux espérer, appeler les copines pour comparer...

TU SAIS QU'IL N'Y A QUE DEUX SEMAINES..?



Deux grandes phases:

1^{er} mouvement en avril

participent obligatoirement:

les enseignants nommés à titre provisoire, les PES sortants, les victimes de fermetures, les intégrés permutations informatisées.

participent éventuellement,

les maîtres titulaires de leur poste, les maîtres sollicitant leur réintégration...

Phase d'ajustement en juin

(pour les déçus du premier mouvement)

Restent ensuite les affectations d'office

(Juillet; Août; Septembre...) pour ceux qui n'ont rien obtenu

Les nominations

La plupart des nominations du 1^{er} mouvement sont à titre définitif (ce qui signifie que l'année suivante, vous gardez le poste, sans participer au mouvement; si vous souhaitez en partir, vous ne pourrez participer qu'au 1^{er} mouvement).

Consultez cependant la liste des cas particuliers et les annexes lors de la parution du mouvement.

Toutes les nominations du second mouvement ou des affectations d'office sont faites à titre provisoire.

Liste des postes

Tous les postes vont apparaître au mouvement. Mais attention, certains ne se libéreront probablement pas.

Seuls les postes indiqués par un V sont réellement vacants, les autres sont « susceptibles » de l'être, si le collègue titulaire participe au mouvement et obtient satisfaction il libérera en effet son poste.

Il est important de tenter d'appeler les écoles pour y voir plus clair !.

Les vœux

Au premier mouvement,

30 vœux sont possibles.

Vous pouvez en faire le nombre que vous voulez, même un seul !

Vous pouvez également faire éventuellement des vœux géographiques.

Si vous êtes titulaire de votre poste et que vous voulez tenter votre chance, vous n'avez pas à mettre votre poste au cas dans la liste; si vous n'obtenez rien, vous restez automatiquement sur votre poste actuel.

Au second mouvement,

le nombre de vœux passe à 20.

Toujours rien d'imposé mais nous vous recommandons à cette étape d'en faire le maximum car après, ce sont les affectations d'office !



Néo titulaires !

Lors des affectations d'office, les PES et les T1 sont, dans la mesure du possible, écartés d'une nomination sur les postes ASH ou sur les postes inscrits dans l'annexe 2 (postes RRS ou classe unique isolée)

Ce qui ne les empêche pas de pouvoir être volontaires et de les demander dans leurs vœux !

Fermeture de classe



C'est le dernier adjoint nommé sur une école qui est victime de la fermeture.

Le barème n'entre en jeu que lorsque deux collègues sont arrivés en même temps sur une école.

La directrice, le directeur, les titulaires de secteur ne sont pas concernés par la fermeture d'un poste.

Le collègue en fermeture bénéficie d'une bonification de points valables pour le mouvement principal et pour la phase d'ajustement:

- **10 points**
(quel que soit le nombre d'années dans l'école)
- **Priorité sur l'école uniquement (+ RPI)**
Le SNUipp demande à ce que cette priorité soit étendue (sur le secteur de collège par exemple), en vain.
- pas de conservation des bonifications l'année suivante en cas d'affectation à titre provisoire.
- Pas de protection en cas de nouvelle fermeture en septembre sur le nouveau poste obtenu.

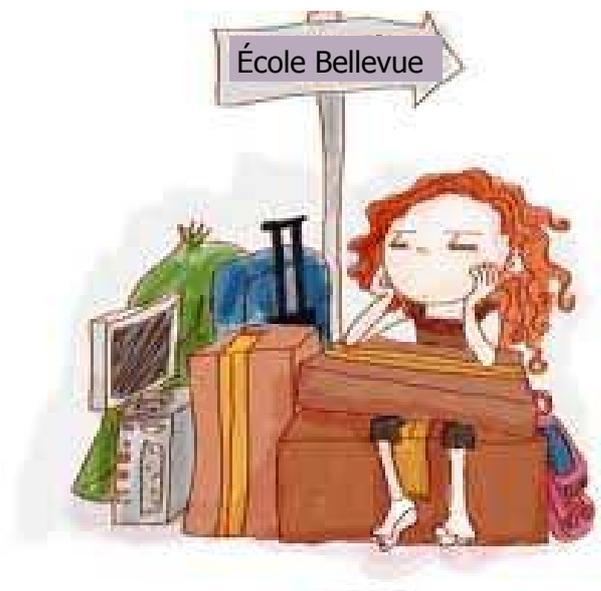
Postes ASH

Certains sont réservés aux titulaires du diplôme spécialisé (poste E, G et psy).
D'autres sont ouverts à tous mais dans le cadre de priorités:

- 1- titulaires du CAPA SH
- 2- stagiaires CAPA- SH
- 3- candidats libres au CAPA- SH (se signaler par courrier)
- 4- titulaires d'une autre option
- 5- maîtres non titrés

Principales modifications à retenir pour le mouvement 2012

- la sortie de la note dans le barème
- La fin des bonifications pour intérim de direction (malgré notre opposition)
- Les nouveaux dispositifs plus de maîtres que de classe et accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans



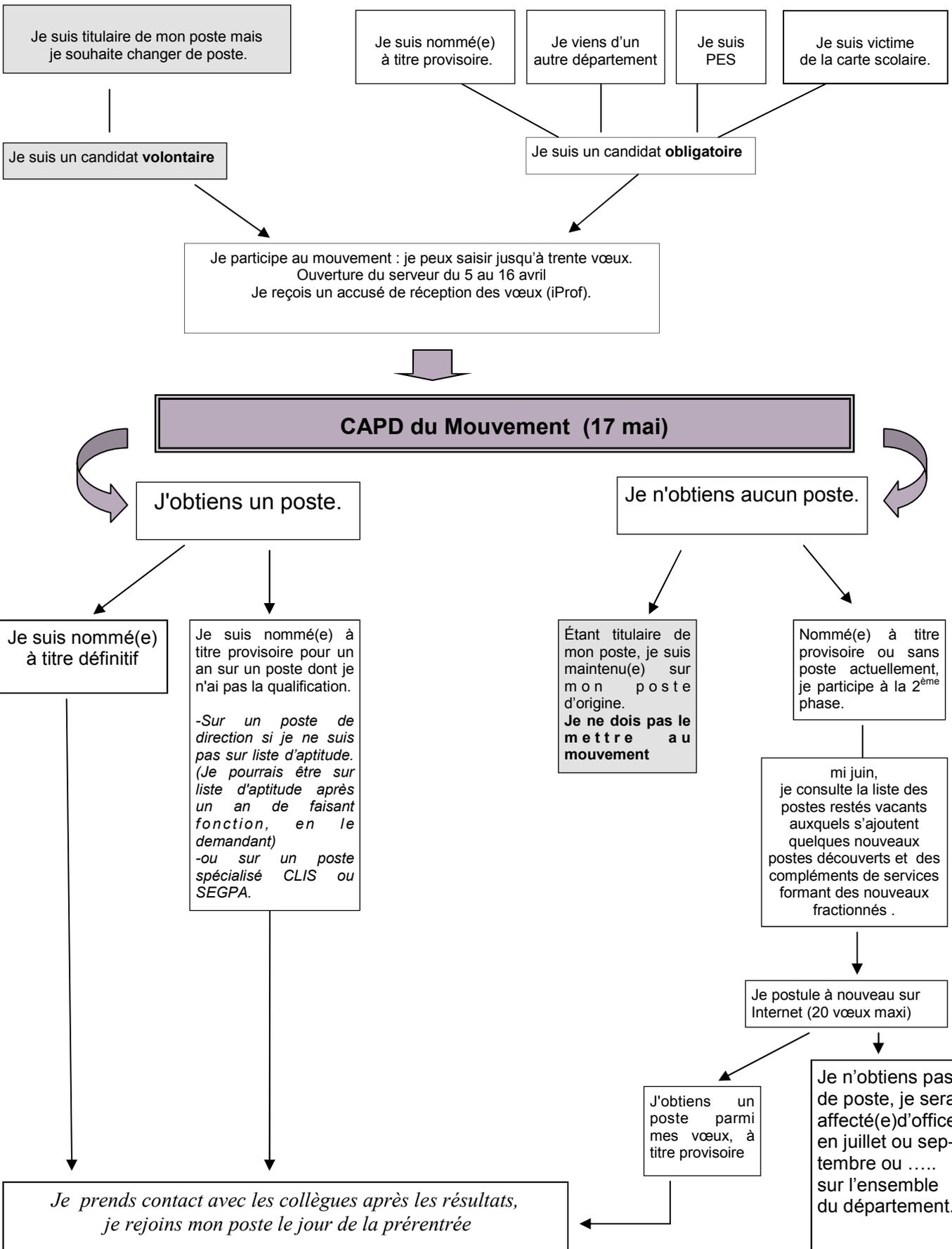
Les exceptions au mouvement

- **Certains postes nécessitent des qualifications particulières** et seuls les collègues possédant cette qualification peuvent postuler: conseillers pédagogiques, PEMF, maître E et G, psychologue scolaire, poste basque, poste béarnais.
- **D'autres postes nécessitant une spécialisation** sont ouverts à l'ensemble des collègues: direction, CLIS, SEGPA. Ces derniers ne sont pas prioritaires dessus et y sont nommés à titre provisoire, y compris lors du premier mouvement.
- **Certains postes à « profil »** sont soumis à une commission: aide à la coordination à l'éducation artistique et culturelle, postes de coordinateur et d'animateur soutien RRS, expérimentation bilingue LV,... (voir la liste complète p. 5 et 6 des règles du mouvement)
- **Sur les postes de TRS** (titulaires de secteurs), l'enseignant n'est titulaire que du « chapeau », les autres quotités du poste peuvent être amenées à être modifiées chaque année.
- **Les postes des dispositifs** plus de maîtres que de classe et scolarisation des enfants de moins de trois ans, nécessitent une prise de contact obligatoire avec l'école et l'IEN .
- **La transformation des postes de TRFC** en postes de TRBD : les collègues sont considérés en fermeture, bénéficient ainsi des 10 points de bonification et sont prioritaires sur le nouveau poste TRBD correspondant.
- **Attention au cas particulier des écoles primaires (EPPU)**, les enseignants nommés sur ces postes peuvent enseigner indifféremment en maternelle ou en élémentaire, qu'elle que soit l'indication maternelle ou élémentaire dans la liste des postes; soyez vigilants !

Dans tous les cas, les affectations se font sur une école et non sur un niveau de classe précis.

Mouvement dans le 64...par étapes

Le soir même, les résultats sur le par mail snu64@snuipp.fr ou par téléphone 05 59 80 28 27



Mouvement 2013 : fiche syndicale

A retourner au SNUipp-FSU64 - 66, avenue Montpensier - 64 000 Pau



La CAPD de première phase du mouvement principal devrait se tenir
le 17 mai (sous réserve de modification).

Vous pouvez nous retourner cette fiche. Elle nous permettra de contrôler les éléments de votre barème, les postes que vous avez demandés avec les documents de l'administration. Elle nous permet aussi de vous communiquer les résultats au plus vite après la CAPD.

Prénom/ nom:

Affectation actuelle:

Adresse mail et/ ou numéro de téléphone où vous joindre:

.....

.....

Situation:

- titulaire
- nomination provisoire
- en fermeture

Barème

AGS (ancienneté)

Nombre d'enfants de moins de 20 ans

Bonifications éventuelles (fermeture/RRS / classe unique isolée/ handicap)

Total barème

Liste de vos vœux

Rang	Code	Intitulé du poste (ECOLE en particulier)	Rang	Code	Intitulé du poste (ECOLE en particulier)
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

Remarques, précisions éventuelles:

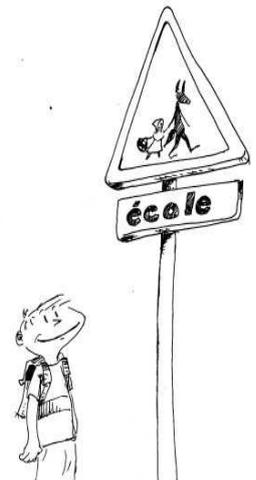
.....

.....

.....

.....

.....



auto évaluation mouvement



Pour voir si j'ai bien tout compris....

« Les règles du mouvement sont... »

1. intergalactiques
2. départementales

« Lors du mouvement, je postule... »

1. Sur une classe de moins de 25 élèves
2. sur un poste

« Je peux postuler sur tous les postes... »

1. Oui, on mise sur le zèle du fonctionnaire
2. Non, certains sont réservés à ceux qui ont la spécialisation (CPC, PEMF, poste RASED, psychologue...)

« Je voudrais tenter l'ASH, sans partir en formation dès cette année... »

1. c'est interdit.
2. c'est possible mais uniquement sur les options D et F, et vous serez nommé à titre provisoire.

Suis-je obligé de faire 30 vœux?

1. Oui, et cela ne sert à rien d'essayer de tricher en mettant deux fois le même.
2. Non, c'est 30 vœux possibles... vous ne pouvez demander que les postes qui vous intéressent vraiment ou même faire un vœu unique.

Pour les postes fractionnés, dois-je saisir tous les postes d'une même association?

1. Oui, les quatre fractionnés s'il faut.
2. Non, vous saisissez seulement le poste principal (noté par un P)

»Ah tiens, il y a des annexes au mouvement... »

1. Après tout ce ne sont que des annexes, et vous n'aimez pas les détours inutiles!
2. De plus en plus de postes ont des particularités qui sont indiquées dans ces annexes, il est bon de les consulter (aucune affectation n'est modifiée pour méconnaissance de ces informations.)

« J'ai des doutes sur certains postes, j'hésite entre deux stratégies... »

1. Vous entrez vos postes à l'aveuglette, on dit que le hasard fait bien les choses
2. Vous contactez les copines et copains du SNUipp, vous passez les voir pour demander conseils...

« J'ai déjà saisi mes vœux.... »

1. Ils sont définitifs donc évitez absolument les surcharges neuronales ou autres divertissements au moment de la saisie...
2. Vous pouvez modifier vos vœux jusqu'à la fermeture du serveur. Mais tout de même ne tapez pas n'importe quoi!

Si je n'arrive pas à me connecter sur ma boîte i.prof que dois-je faire?

1. je renonce à faire des vœux et attends, déprimé(e), une affectation d'office sur l'ensemble du département...
2. Je préviens immédiatement l'administration par mail à l'adresse ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr

« Puis je être nommé à titre définitif même si mon barème est tout petit?

1. Non, il ne faudrait pas croire que l'on donne des avantages aux jeunes.
2. Oui, si vous obtenez un « poste classique » lors du premier mouvement.

« Si j'obtiens un poste au premier mouvement, je serai à titre définitif, et avec mon petit barème je risque de me retrouver coincé »

1. Et avec les 41 annuités, vous risquez même d'y rester jusqu'au moins votre crise de la quarantaine.
2. C'est une forme de risque à mesurer, c'est une décision personnelle, mais il vaut mieux sans doute au premier mouvement choisir des postes désirés que par défaut .

En cas d'égalité de barème, qui l'emporte?

1. Celui qui crie le plus fort
2. Les ex-aequo sont départagés par l'ancienneté, puis par l'âge avec une priorité au plus ancien.

Une CAPD, c'est...

1. Un Conclave Autorisé Pour Discuter du beau temps à venir pour les vacances
2. Une Commission Administrative Paritaire Départementale où siègent l'administration et les délégués des personnels et qui traite de la carrière des enseignants.

Et si je n'obtiens aucun poste à l'issue du premier mouvement?

1. Vous êtes nommé(e) d'office à Cayenne.
2. Rendez vous au second mouvement en juin.



www.dangerecole.blogspot.com

fin d'année *harmonieuse*
dans les écoles...

Vous l'aurez sans doute deviné, les bonnes réponses sont les réponses n°2.

1- Vous avez entre 0 et 5 bonnes réponses: Vous avez vraiment la tête ailleurs, la pression de bien répondre aux questions vous a déstabilisé... Essayez encore!

2- Vous avez entre 6 et 11 bonnes réponses : c'est pas si mal, relisez le dossier du SNUipp ...

puis n'hésitez pas; contactez les délégués du SNUipp- FSU 64

05 59 80 28 27 snu64@snuipp.fr

3- Vous avez entre 12 et 15 bonnes réponses : pas mal du tout, une carrière de délégués des personnels vous attend sans doute... inscrivez vous aux commissions du SNUipp

4- Vous avez plus de 16 bonnes réponses: faut pas pousser il n'y a que 15 questions.

Le mouvement, c'est un moment important dans la carrière d'un enseignant, et ce choix de la future école peut être parfois une phase tracassante ou compliquée.

Parce que l'on a un petit barème, parce que l'on est victime de fermeture, parce que cela fait longtemps que l'on n'a pas participé, parce qu'il est temps de changer d'école ...

Quelle que soit votre situation, les élus du SNUipp sont là pour vous accompagner et vous informer.

Nous faisons le choix, depuis des années, de communiquer les données et les résultats à l'ensemble des personnels après la CAPD.

En effet, tous les trois ans, tous les enseignants des écoles votent pour leurs délégués des personnels.

C'est ainsi que vous nous avez renouvelé votre confiance en octobre 2011 et que le SNUipp-FSU 64 a 6 élus sur 10 qui siègent en Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD).

Pour nous, le mouvement, c'est

- la vérification des données de l'administration, du bon fonctionnement des opérations (pour exemple, nous avons vérifié plus de 160 fiches de collègues l'an dernier),
- le respect des règles communes pour tous,
- la présentation de situation particulière...
- L'information - **Avant** avec la publication de ce bulletin spécial

- **Pendant** avec des réponses par mail et téléphone et une permanence spéciale le mercredi 10 avril.

- **Après** par la communication individuelle à ceux qui nous ont retourné la fiche syndicale et collective: nous envoyons par mail et bulletin la liste des résultats par école, en revanche aucune affectation nominative n'est mise en ligne sur notre site pour des raisons de protection de la vie privée sur internet.

SNUipp 64

Villa Fanny
66, Rue Montpensier
64000 PAU
tél. : 05 59 80 28 27
Mail : snu64@snuipp.fr

PERMANENCES
du lundi au vendredi
de 14 à 17 heures.

Déléguées du Personnel

Françoise DALIIA
René IPAS
Mathilde BLANCHARD
Yann MOREAU
Pierrette FORMET
Mélina ROUX
Katy PETRISSANS
Catherine BEAUMATIN
Stéphanie CARRICART
Hélène OURY
Georges BELLES
Cécile SENDERAIN

bureau **départemental**

Yann MOREAU
Catherine BEAUMATIN
Georges BELLES
Mathilde BLANCHARD
Pierrette FORMET
Laurence RONDELAU
Mélina ROUX
SEGPA/ ASH
Françoise DALIIA
Isabelle SARGENI-CHETAUD
Trésorerie
Mélina ROUX
Ludivine PASTOR



Site Internet

www.snuipp.fr/64